

AdUX

Société Anonyme au capital de 5.517.805,50 euros
Siège social : 101-109, rue Jean Jaurès – 92300 Levallois-Perret
418 093 761 RCS Nanterre

Assemblée Générale du 19 juin 2019 **Notification de modification des résolutions**

Il est rappelé que les actionnaires de la société AdUX (la "**Société**") sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) le 19 juin 2019 à 10h00 au siège social : 101-109, rue Jean Jaurès – 92300 Levallois-Perret afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

ORDRE DU JOUR

I / De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des conventions conclues dans le cadre de la cession, à la société Azerion Holding BV, des parts détenues par AdUX S.A. dans la société AdUX Belgium Sprl ;
- Approbation des conventions conclues dans le cadre de la cession, à la société Azerion Holding BV, des parts détenues par AdUX S.A. dans la société AdUX Portugal Lda ;
- Approbation des conventions conclues dans le cadre de la cession, à la société Azerion Holding BV, des parts détenues par AdUX S.A. dans la société HI MEDIA ESPANA PUBLICIDAD ONLINE S.L.) ;
- Approbation d'une convention de prêt conclue avec la société Azerion Holding BV ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Cyril Zimmermann, Président Directeur Général ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Cyril Zimmermann, Président Directeur Général ;
- Ratification de la cooptation de Azerion Holding BV en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Eric Giordano, administrateur démissionnaire ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Umut Akpinar en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Benjamin Teszner, administrateur démissionnaire ;
- Ratification de la cooptation de Madame Kyra Steegs en qualité d'administratrice en remplacement de Madame Odile Roujol, administratrice démissionnaire ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Azerion Holding BV ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Umut Akpinar ;
- Ratification du transfert du siège social ;
- Autorisation consentie au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société ;

II / De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou de filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal global de deux millions sept cent cinquante mille euros (2.750.000 €) ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, dans la limite d'un montant nominal global de cinq cent cinquante mille euros (550.000 €) et faculté de conférer un droit de priorité ;

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du Code monétaire et financier (placement privé) ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de déroger aux conditions fixées par les vingt-et-unième et/ou vingt-deuxième résolutions, pour déterminer le prix d'émission des actions dans la limite de 10% du capital par an ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés du groupe ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés du groupe ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues ;
- Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires de la société AdUX sont avisés que le texte des projets de résolutions n°15 est 16 est amendé comme suit afin de corriger une erreur matérielle :

Dans le projet du texte de la Quinzième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de Azerion Holding BV)

Il convient de lire :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de la société Azerion Holding BV vient à expiration ce jour, **le renouvelle** pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Au lieu de :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de la société Azerion Holding BV vient à expiration ce jour, **le renouvelle** pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Dans le projet du texte de la Seizième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Umut Akpinar)

Il convient de lire :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Umut Akpinar vient à expiration ce jour, **le renouvelle** pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Au lieu de :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Umut Akpınar vient à expiration ce jour, **le renouvelle** pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il est précisé que le texte des autres projets de résolutions demeure inchangé.